

Remarques sur le “Rapport Yazid Sabeg”

Analyse à l’intention du MRAP

Jean-Pierre Raoult

29 juin 2009

Remise au collège de la présidence du MRAP, cette analyse n’engage que son auteur et non le mouvement.

Un rapport, intitulé *Programme d’action et recommandations pour la diversité et l’égalité des chances* a été rédigé, sur commande du Président de la République (à qui il a été remis le 7 mai 2009) par Monsieur Yazid Sabeg, Commissaire à la diversité et à l’égalité des chances.

Je regrouperai ici mes remarques non selon l’ordre du rapport mais par types de critiques, classées par ordre de gravité à mon avis croissante. *Les passages en italiques sont des citations du rapport*; ce sont souvent des extraits des recommandations, intitulées “actions” par le rapporteur (il y en a 76), mais ce peuvent être aussi des extraits de justifications ou de compléments fournis pour ces actions. Les soulignements sont de mon fait.

Ce rapport se caractérise à première vue par une assez grande prudence apparente dans les propositions effectives et par l’affirmation, a priori satisfaisante, que l’égalité des chances passe essentiellement par une action sur des bases sociales et territoriales, en particulier en direction de la jeunesse. Une lecture plus attentive permet cependant de constater qu’il est assez superficiel, qu’il est un “fourre-tout” de dispositions de natures fort diverses, dont certaines assez anecdotiques mais d’autres pernicieuses, qu’il est très conditionné par l’idéologie libérale ambiante (attestée par l’affirmation, page 44, que *la diversité des individus et de leurs parcours, avant d’être un indicateur de justice sociale ... doit d’abord être considérée par le monde de l’entreprise comme un enjeu économique et stratégique*), au titre de laquelle il sort fréquemment de son champ pour prôner des mesures relevant de cette idéologie, et enfin que, à plusieurs reprises, plutôt que de s’attaquer véritablement à la réalité des problèmes, il présente des échappatoires telles que la proclamation d’objectifs illusoire ou, surtout, la création d’organismes multiples et mal ciblés.

1. Superficialité de l’analyse

a. Sur l’école

L’école, conçue dès l’origine comme un levier d’ascension sociale, est progressivement devenue un instrument de sélection des meilleurs et de reproduction des élites (lettre d’envoi au président de la République, p. 1). Il s’agit d’un poncif; la structure scolaire de la troisième république était au contraire

conçue pour séparer les voies, à faible effectif total, réservées aux enfants de la bourgeoisie (lycées, comprenant des classes primaires ; enseignement supérieur) des voies populaires (écoles, écoles primaires supérieures) ; certes des possibilités de promotion existaient pour les enfants du peuple les plus méritants ; mais il ne faut pas exagérer rétrospectivement leur poids ; cette situation était encore dénoncée en 1970 par Bourdieu et Passeron dans leur ouvrage "La reproduction". Cette répétition d'un lieu commun pourrait paraître sans grande gravité si elle ne participait pas d'une tentative générale de "réécriture de l'histoire" dont est coutumier le pouvoir actuel : une certaine idéalisation et "réappropriation" du passé permet de masquer le caractère réactionnaire de mesures présentes. Cette remarque n'ôte rien au fait que, certes, le système scolaire actuel ne remplit pas les objectifs de promotion sociale qu'espéraient les promoteurs des réformes intervenues depuis une quarantaine d'années : prolongement de la scolarité obligatoire, unification du niveau "collège", augmentation (puis stabilisation depuis 1995) de la proportion de chaque classe d'âge obtenant un baccalauréat, croissance des effectifs dans l'enseignement supérieur. Les raisons de cet "échec", effectivement source de discriminations, nécessitent une analyse sociologique fine et ne peuvent se cantonner au domaine scolaire.

S'il s'agit de se référer à des documents officiels récents sur ce sujet, on trouvera une analyse plus approfondie dans le rapport "Préconisations pour une réforme du lycée" de Richard Descoings (mai 2009).

b. Sur la formation scolaire et universitaire en général

La partie I du rapport est intitulée : *Miser sur la jeunesse*. Le souci de relier l'étude des inégalités à une vue d'ensemble sur la nécessité d'élever le niveau de formation en France est louable. Mais les pages 6 à 8 du rapport constituent un amalgame de chiffres souvent connus mais assez mal mis en relation. Par exemple cela n'a pas de sens de dire (ce qui est exact) que "*l'investissement de la France par étudiant est de 13% inférieur à la moyenne de l'OCDE*" si l'on ne dit pas en même temps que l'investissement par élève du secondaire est, lui, supérieur (ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il soit bien réparti). Dire que "*le budget de l'Education Nationale, qui constitue 28% du budget de l'Etat en 2007, ne représente que 4% du PIB*" renvoie seulement au fait que, effectivement, le budget est d'environ un septième du PIB.

Une phrase telle que "*Les titulaires d'une licence ou âgés de 30 ans et 35 ans ne représentent plus que 54% des cadres, alors qu'ils en représentaient 70% au cours des années 70*" ne veut strictement rien dire : manifeste-t-elle un vieillissement ? une diminution de qualification des cadres (ce qui est contraire à d'autres données) ?

De même est difficilement interprétable une affirmation (p. 8) comme : "*Si la taille de la génération des 26-24 ans qui entre aujourd'hui sur le marché du travail est quasi équivalente à celle qui part à la retraite, seulement trois cinquièmes des jeunes sont suffisamment formés pour remplacer les générations sortantes*". Elle conduit à penser que le niveau de formation d'aujourd'hui serait inférieur à celui d'il y a une quarantaine d'années, ce qui est évidemment faux ; et ce chiffre de "trois cinquièmes" paraît arbitraire.

Enfin il faut se méfier des comparaisons de nombres d'ingénieurs par pays, la qualification d'ingénieur variant beaucoup d'un pays à l'autre. Rapportés à la population totale, les effectifs annuels d'ingénieurs diplômés par pays, donnés dans le rapport en chiffres absolus, représentent 0,045% en France, 0,049% aux USA, 0,028% en Chine, 0,013% en Inde ; ces comparaisons ne justifient pas vraiment d'écrire, comme le fait le rapport : "*en France seulement 28000 ingénieurs par an*". De même le chiffre de "*5% des expatriés hautement qualifiés des pays de l'OCDE choisissant de migrer vers la France*" n'est pas si catastrophique si l'on songe que la France représente à peu près un centième de la population mondiale ; certes le chiffre donné pour les USA (37%, soit environ 7 fois plus) est meilleur, mais la population des USA est 4,5 fois

plus élevée que celle de la France et donc ils font en fait, en gros, “une fois et demie” mieux que nous (et on peut s’interroger sur la pertinence de ces données face au thème du rapport). Enfin des estimations telles que celles des besoins dans différentes catégories professionnelles en 2015 sont toujours à manier avec précautions ; elles sont ici le fait de la DARES, service du ministère du Travail, et auraient gagné à être croisées avec d’autres sources (par exemple des recherches universitaires).

Tout ceci ne veut pas dire que la France ne puisse pas faire mieux, s’agissant de performances éducatives, ni que l’amélioration de ces performances ne puisse avoir des conséquences positives dans la lutte contre les discriminations ! Mais il ne faudrait pas détourner l’analyse, indispensable, de l’origine des inégalités face au système éducatif vers l’antienne du “déclin de la France”, présente à plusieurs reprises dans le rapport, par exemple à nouveau page 42 (*rareté de la ressource technologique et scientifique en France (face à son) abondance dans les pays concurrents, distanciation des PME françaises par leurs concurrents internationaux*) où elle est mise en opposition à une glorification de la France passée tout aussi inadéquate (*Seule parmi les pays de taille moyenne l’industrie française a su développer et réaliser des projets complexes ...*).

c. Sur l’orientation scolaire et en particulier la voie technologique

Plusieurs passages du rapport insistent sur la nécessité d’améliorer l’orientation scolaire et de revaloriser les voies technologiques et professionnelles. Ils reprennent l’expression de nécessités largement reconnues actuellement en France. Celles-ci ont sans doute leur place dans ce rapport mais l’argumentation est parfois mal fondée, comme dans le passage (page 25) : *Créée en 1968, la voie technologique a incontestablement permis aux enfants des classes ouvrières et agricoles d’accéder aux études supérieures, courtes et longues, et contribué à l’ascenseur social ; cette filière a formé des cadres intermédiaires et supérieurs qui ont permis l’expansion de la France durant les Trente Glorieuses* ; double erreur : les premiers baccalauréats dits “techniques” ont été créés dans le courant des années cinquante et, du fait que les “Trente Glorieuses” s’étendent de 1945 à 1975, la plupart des cadres qui y ont été actifs avaient été formés bien avant 1968 !

Et, au delà d’affirmations de principe louables, on ne voit pas pourquoi ce rapport avait à entrer dans des propositions techniques de programmes et de définitions de séries de baccalauréat qui sont délicates, impliquent de nombreuses conséquences non maîtrisées ici et sont du ressort de missions d’études menées dans le cadre de l’Education Nationale : demande (rituelle) de diminution de la place des mathématiques, choix (arbitraire) de “3 séries de baccalauréats technologiques” ... Si le souci affirmé de favoriser l’accès aux études technologiques supérieures pour les bacheliers technologiques, voire professionnels, est légitime, une affirmation telle que (p. 26) “*aucune promotion en IUT ne devrait accueillir plus de 20% d’élèves titulaires d’un bac S*” est démagogique, témoigne d’une méconnaissance de la variété des filières d’IUT et supposerait pour avoir un sens une redéfinition préalable de la nature de la filière S en lycée.

d. Sur la politique de la ville

C’est à juste titre que le rapport met l’accent, dans sa partie III, sur la nécessité de concevoir une politique de grande ampleur de rénovation des “quartiers sensibles” et d’amélioration des conditions de vie qui y prévalent (transports, habitat). Les actions 56 à 70 y sont consacrées, mais avec un libellé souvent assez général (appel à projets, consultation, lancement d’enquête ...). Mais il faut relever que, à côté du vœu d’un rôle accru des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) pour la “politique de la ville”, le rapport marque, pour la mise en œuvre de cette politique, une préférence nette pour les PPP (Partenariats Publics Privés) dont la supériorité par rapport aux actions publiques semble

aller de soi dans l'esprit du rapporteur ; le cas donné en exemple, celui du projet Euromed à Marseille, est assez inquiétant dans la mesure où il est connu que cette "réhabilitation" des quartiers centraux de cette ville s'est traduite par des déplacements des populations en difficulté, largement d'origine étrangère, qui y résidaient.

2. Affirmations de principe, non étayées

a. Sur la mesure de la diversité

Je crois que la mesure de la diversité peut devenir l'un des indicateurs des avancées de l'égalité réelle. (lettre d'envoi au président de la République, p. 3). Cette simple "croyance", relative à un concept (la mesure de la diversité) totalement flou, a conduit à la constitution du Comité pour la Mesure et l'Evaluation de la Diversité et des Discriminations (Comedd), dit "comité Héran" du nom de son président (directeur de l'INED, Institut National d'Etudes Démographiques), dont la mission n'est pas de se prononcer sur la validité de cette affirmation mais simplement d'en *définir les modalités scientifiques et techniques, en particulier pour tout ce qui touche à la question ethnique.* Les pages 45 et 48, conduisant aux actions 28 et 29, reprennent ces convictions sur la nécessité de la "mesure de la diversité" en les reliant à une commande explicite du Président de la République et aux limitations que celui-ci a proclamées (*"La question d'une action volontariste fondée sur des critères ethniques ou religieux doit être close"*).

b. Sur l'apprentissage, la formation en alternance, la VAE (Validation des Acquis Professionnels) et les stages

L'accent mis, dans les parties I (sections 1 et 2) et II (sous-sections 2.4. et 2.5.) du rapport, sur une montée en puissance de ces outils paraît correspondre à un besoin de donner plus de souplesse aux parcours professionnels des jeunes le plus en difficulté. La satisfaction de ce souci serait donc sans doute opportune ; mais il n'est fait état d'aucune étude sérieuse permettant de mesurer l'impact réel qu'ont déjà eu ces outils sur la promotion des jeunes les moins qualifiés ni sur les risques de précarité qu'ils peuvent comporter, alors qu'il est assez patent qu'ils correspondent bien, dans l'ensemble, à des demandes à court terme des entreprises.

c. Sur l'école

Le rapport consacre une sous-section (III. 2. 6) à prôner le "e-learning" dont il dit qu'il pourrait concerner *douze millions d'élèves et leur famille et un million d'enseignants, ... soit au total près de 30 millions d'utilisateurs.* Celui-ci est supposé *offrir une réponse pragmatique aux élèves désireux de s'affranchir des distances et d'horaires et de calendriers imposés et contribuer à élargir l'offre éducative.* C'est donc un changement radical de conception de la relation des enfants à l'école, et plus largement au savoir, qui est introduit ici. Le rapport va ainsi bien au delà de son objet propre ; il s'aventure sur un terrain de réflexion fondamentale, celui relatif à l'usage des TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement), qui est très délicat, fait l'objet d'études et de controverses multiples et ne peut en aucun cas se prêter à la confiance naïve en le rôle positif de ces technologies pour les élèves en difficultés dont fait montre le rapport (naïveté qui touche à la réflexion de "Café du Commerce" quand il est proposé "une plate-forme matinale de e-learning" ou "l'affectation à chaque élève d'un e-tuteur").

De plus se pose le problème du poids du secteur privé dans la réponse à la vaste demande d'outils pédagogiques que ceci impliquerait ; certes le rapport évoque le rôle de "pilote" du CNED (Centre National

d'Enseignement à Distance) ainsi qu'une *forte implication des pouvoirs publics pour l'organisation institutionnelle, le financement et la formation d'équipes de tuteurs*; mais en ce qui concerne les pourvoyeurs de contenus, on trouve aussi *les éditeurs de logiciels de gestion de contenus de type LMS (Learning Management System), des prestataires audiovisuels, des éditeurs de manuels*. Cette proposition est dans le droit fil d'autres initiatives récentes du ministère de l'Education Nationale dans le même secteur, par exemple la mise en place, en cours, de l'opération "Pairform@nce" en partenariat avec l'industriel Intel (définie comme un "programme d'enrichissement et développement des pratiques personnelles des enseignants en matières de TICE, basé sur une participation collaborative aux parcours de formation", cette opération bénéficie du site "<http://national.pairformance.education.fr/>", sur la page de présentation duquel on trouve les deux logos du Ministère et d'Intel).

Paraissent aussi assez fantaisistes, ou du moins sans pertinence avérée pour résoudre les problèmes scolaires des *populations qui cumulent les inégalités et/ou immigrés*, les propositions, s'agissant des collèges (III.3.5), de *positionner des établissements scolaires en tant que pôles d'excellence dans certaines matières à l'image des universités* et de *regrouper les établissements par cycles de 2 ans (action 72)*.

3. Enoncés de perspectives volontaristes, peu précises ou difficiles à atteindre

Action 1. Doublement du "fonds national de sécurisation des parcours sociaux" : nul ne sait encore si ce "fonds", qui a fait (voir page 11) l'objet d'un *accord national international (?) interprofessionnel* récent (9 janvier 2009) sera autre chose qu'un gadget.

Action 13. Quadrupler les effectifs de la filière de classes préparatoires TSI pour atteindre un taux de 30% d'élèves boursiers en 2010. "Démocratiser" le recrutement des grandes écoles d'ingénieurs et pour cela renforcer, grâce à un jeu de bourses, les classes préparatoires recrutant des bacheliers technologiques, est un objectif louable. Mais un quadruplement en un an est irréaliste. Et on remarquera que, dans l'ensemble du rapport, l'accent est beaucoup plus mis sur les filières des grandes écoles et de leurs classes préparatoires (avec une allusion symptomatique, en action 11, aux classes préparatoires situées dans les *lycées les plus prestigieux*) que sur les efforts qui pourraient être menés en universités (hors IUT). L'action 8, ainsi que les actions 14 à 22, tournent autour de cette idée (avec notamment un luxe de détails, dans les actions 20 à 23, pour favoriser les internats); il en est de même des actions 25 et 27.

Action 19. L'IGAENR (Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale) proposera d'ici la rentrée scolaire 2010 une rénovation des concours à l'instar de la fonction publique. Pareille échéance est intenable eu égard à la complexité du problème, à moins qu'on ne la situe, comme peut le laisser penser la fin de la phrase, dans le cadre d'une "rénovation" à marches forcées de la fonction publique et de son recrutement, ce qui ne laisse pas d'être inquiétant.

Action 31. (Augmenter) les modalités de recrutement de 20% de candidats issus de la diversité d'ici trois ans au titre du troisième concours (de l'Ecole Nationale d'Administration). Voici l'une des occurrences où apparaît la notion non définie de personne "issue de la diversité". Qui sera ainsi qualifié? par qui? faute de réponses correctes (et à mon avis impossibles) à cette question, pareil objectif est soit vide de sens, soit susceptible de conduire à des catégorisations arbitraires extrêmement dangereuses.

La préoccupation de diversification du recrutement des grands corps de l'Etat, qui vient d'être ici évoquée, tient une grande place dans le rapport (actions 34 à 37); comme pour les grandes écoles scientifiques, on est frappé par ce tropisme vers les plus hautes fonctions de la société, alors que l'accès à

des niveaux d'activité plus subalternes apparaît moins richement traité, sinon par le biais de leviers économiques sur les entreprises (actions 40 à 46) et à l'occasion des nombreuses recommandations en faveur de l'alternance et de l'apprentissage (voir 2 b ci-dessus).

4. Propositions institutionnelles multiples (nombreux comités, observatoires, fonds ...) et parfois dangereuses

Action 2. Création d'un "fonds national pour la formation initiale et continue des jeunes". Il y a là un danger de détournement, vers un organisme associant de nombreux partenaires dont les entreprises, de crédits actuellement gérés par l'Education Nationale, dont la mission de formation initiale risque d'être amoindrie au profit d'instances ayant pour vocation de former des jeunes directement employables selon les besoins immédiats des entreprises.

Action 4. ... groupe pionnier de missions locales. Le préambule de cette action est particulièrement inquiétant : il s'agirait de *conduire un appel d'offres pour sélectionner un nouvel outil inspiré de ceux des entreprises de travail temporaire et interopérable avec eux, qui pourrait être déployé au niveau national après validation.*

Le danger signalé plus haut de marginalisation de l'Education Nationale est confirmé en haut de page 18 : *dans ce contexte, le Ministère de l' Education Nationale devrait être considéré comme un opérateur et être aussi associé à la conception de cette politique au titre d'expert.* Ce risque est aggravé par l'action 9 au sujet de l'orientation scolaire (dont l'insuffisance actuelle est certes justement condamnée dans le rapport), que voici :

Action 9. Créer un GIP (Groupement d'Intérêt Public) qui regrouperait les acteurs de l'orientation scolaire et universitaire. Ses modalités de constitution et de gouvernance devraient garantir son indépendance à l'endroit de l'Education Nationale et des opérateurs de la formation professionnelle. Il est précisé dans le préambule de cette action que ceci va bien au delà du seul sujet de l'orientation puisqu'il y est écrit (haut de page 30) qu'un objectif est de *réorganiser, sous une gouvernance unifiée, les dispositifs de formation pour les rapprocher des besoins des entreprises.*

Et, pour s'éloigner encore un peu plus de la tradition française du "service public d'éducation", un étage de plus dans cet édifice est préconisé sous forme de "haute autorité", chargée de *contractualiser avec les acteurs de la formation* et financée par *redéploiement de moyens et économies liées aux réorganisations conduites*; c'est l'objet de l'action 10, que voici :

Action 10. Créer une haute autorité en charge du rapprochement et du dialogue des mondes éducatif et professionnel pour garantir une adaptation constante des filières de formation aux besoins réels de l'économie et des entreprises.

Action 26. Décider la création d'un institut ou d'une école nationale supérieure du génie nucléaire ... On voit mal en quoi pareille proposition rentre dans le thème de ce rapport, à moins qu'il ne s'agisse de profiter de l'occasion pour soutenir dans ce domaine une option de politique générale du Président de la République.

Le préambule de l'action 28, relative à *la licéité d'un recueil de données sur la base d'enquêtes anonymes*, prévoit : *un comité scientifique et d'éthique permanent pourrait être constitué*. Va dans le même sens l'action 30 : *Créer, dès 2009, un observatoire de la parité, de la diversité et de l'égalité des chances*. Il est assez probable que, une fois connues les conclusions du rapport du "Comité Héran", soient mises en place des modalités de recueil de données fondées, sans doute, sur le "ressenti d'appartenance" (notion dont l'analyse critique, indispensable, n'entre pas dans le cadre des présentes remarques). Il faudrait alors, me semble-t-il, favoriser les conditions pour que ces données ne soient jamais considérées isolément mais soient au contraire systématiquement corrélées avec d'autres données pertinentes pour l'analyse des discriminations, notamment de nature sociale. La création d'un tel comité ad-hoc ne me donc paraît pas aller dans le bon sens, alors qu'existent déjà le CNIS (Conseil National de l'Information Statistique), la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) et la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité), cette dernière étant déjà en fait, pour une part de ses missions, "l'observatoire" préconisé ici. L'action 30 recommande en particulier une modification de la loi du 31 mars 2006 créant la HALDE ; ceci peut s'interpréter comme une intention de retirer à celle-ci une part de ses attributions.

Cette impression de remise en cause de la HALDE est renforcée à la lecture de la sous-section II.7 qui lui est consacrée et où apparemment les actions 54 et 55 visent à faciliter son action mais où, après que soit déplorée *la faible notoriété spontanée de la haute autorité*, il est souhaité qu'elle *se concentre sur ses actions principales* et que son champ d'intervention soit repensé *dans le cadre de la reconfiguration des autorités indépendantes de garantie des droits*.

Action 48. Inciter les entreprises adhérentes à la charte de la diversité à créer une fondation interentreprises. Encore une instance nouvelle ! Pourquoi pas ? Mais les missions *d'encouragement* qui lui seraient dévolues ne risqueraient-elles pas, en l'absence de pression des pouvoirs publics, de servir d'alibi pour des reports d'initiatives qui, placées dans le cadre de la "charte de la diversité", restent assez floues, comme on peut le constater au libellé des actions 49 à 51.

Action 52. Créer une commission pour la diversité en politique ... Une originalité de la proposition est que cette commission s'intéresserait non seulement aux élus mais aussi à la composition des instances des partis ; si ses missions sont dans l'ensemble rédigées de manière assez vague (*rédiger une charte, définir le contenu d'un rapport moral, organiser les travaux de concertation...*) cette commission n'en aurait pas moins aussi un rôle normatif en matière de *financement plus favorable en faveur d'une meilleure représentation de la diversité*, ce qui pose à nouveau le problème, éludé dans le rapport, des critères de cette *diversité en politique* (pour la mesure de laquelle interviendrait *l'observatoire* préconisé à l'action 30).

Un grand nombre d'idées, à première vue souvent intéressantes, sont avancés en faveur de la diversité dans les médias (section II. 5), qu'il s'agisse du personnel agissant dans les médias ou des thèmes traités. Mais ici encore on enregistre la préconisation d'un nouvel outil, le *fonds autonome dédié au développement de la production cinématographique issue de la diversité* ; on peut s'interroger sur la signification exacte de ce champ d'action. Par ailleurs on relève que, sous prétexte d'assurer la promotion de la diversité parmi les personnels des médias publics, le rapport y recommande *l'abandon du paritarisme* dans la gestion des recrutements, des promotions et de la mobilité.

Action 71. Consacrée à la généralisation de “l’école ouverte”, idée a priori assez séduisante, cette proposition est suivie par des suggestions de mise en œuvre, par le biais de la *création, auprès de chaque établissement, d’une association exclusive mobilisable au profit des élèves* ; il est précisé à cet égard que : *Les entreprises, notamment celles qui détiennent le label diversité, pourraient apporter leur concours financier et humain aux écoles situées dans les quartiers défavorisés.* Pareille suggestion nécessite à l’évidence une étude attentive de ses effets pervers potentiels, en matière de désengagement de la puissance publique et d’influence possible des entreprises sur le fonctionnement de l’établissement scolaire et le devenir des élèves.

Action 76. Créer un comité d’évaluation de la ville (CEVIL). Ce comité se surajouterait à de nombreux autres comités ou observatoires déjà existants sur le même terrain, dont le rapport dresse la liste ; le constat que le rapporteur fait de l’insuffisance de l’action publique dans ce domaine le conduisait-il nécessairement à proposer pour solution un comité supplémentaire ? le problème principal ne gît-il pas dans l’insuffisance des crédits apportés à ces actions ? créer ce nouveau comité peut apparaître alors comme une mesure dilatoire.